



HWEHWEMUDUA

ISSN-L: 3080-1621

ISSN-P: 3080-1613

REVUE HWEHWEMUDUA

Revue des Lettres, Sciences Humaines et Sociales



Université Peleforo GON COULIBALY
UFR Sciences Sociales
Korhogo - Côte d'Ivoire

www.hwehwemudua.net



revue.hwehwemudua@gmail.com

REVUE DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

HWEHWEMUDUA



Vol.2, N°2, Juin 2026

Site : <https://www.hwehwemudua.net>

Courriel : revue.hwehwemudua@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

BP 1328 Korhogo

LIGNE EDITORIALE

Essentielle pour le progrès de la société, les lettres, sciences humaines et sociales jouent un rôle fondamental. Elles permettent de comprendre le passé, d'entretenir la mémoire de l'humanité, de mieux comprendre l'humain dans la société, de développer la capacité d'analyse et de rédaction, d'enrichir les autres sciences et technologies par le questionnement de leurs impacts sociaux, culturels et environnementaux, de mieux anticiper l'avenir avec discernement et humanité, et de construire une société équilibrée. Quoi de mieux que des productions scientifiques pour la diffusion et la promotion des acquis de la recherche, des connaissances. C'est dans ce dynamisme que s'inscrit la revue *Hwehwemudua*, qui se présente comme une lucarne d'expression, de diffusion et de promotion des résultats de recherche des universitaires.

Le choix du nom de la revue n'est pas anodin. *Hwehwemudua* qui peut être traduit par « bâton de mesure », dans la langue *twi*, est un symbole Adinkra issu de la culture akan. Il représente l'excellence, la persévérance et la qualité du travail. Il rappelle donc l'importance de l'effort et de la détermination pour atteindre l'excellence. Tout comme ce bâton, cette revue est un espace de partage, de diffusion de travaux rigoureusement menés par les universitaires qui y soumettent des manuscrits originaux.

Dans un contexte où les échanges interculturels et interdisciplinaires se font plus que jamais indispensables, la revue en papier et en ligne, *Hwehwemudua* qui est une revue pluridisciplinaire à parution trimestrielle, se positionne comme un vecteur de connaissances susceptibles de nourrir le débat, de stimuler l'innovation et de contribuer à l'enrichissement des sciences humaines et sociales, des lettres, langues et des civilisations.

Le Comité de rédaction espère que la lecture de cette revue vous inspirera autant qu'elle l'a animé lors de son élaboration. Que ces pages soient pour vous une invitation à explorer et à enrichir votre regard sur nos sociétés, en perpétuelles mutations.

Le Comité de rédaction

ISSN-L 3080-1621 // ISSN-P 3080-1613

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique :

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Directeur de publication :

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

N'GORAN Kouadio Adolphe, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire d'édition :

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire adjoint d'édition :

KOFFI Amani, Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Trésorier :

ATCHIE Amon Guy Serge, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Webmaster :

KOUAKOU Kouadio Sanguen

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ALLOKO N'guessan Jérôme, Directeur de recherches de Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAMBA Mamadou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

BEKOIN Raphael Tanoh, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

BIRBA Noaga, Maître de Conférences d'Archéologie, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

BROU Cho Julie Eunice, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

FAYE Ousseynou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

GAYIBOR Théodore Nicoué Lodjou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

GOLE Koffi Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches d'Histoire, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina-Faso

KOFFIE-BIKPO Céline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

KONIN Severin, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUADIO N'Guessan Jérémie, Professeur Titulaire de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUAME Aka, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Goran François, Directeur de recherches de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUDOU Dogbo, Maître de Conférences de Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

LATTE Egue Jean Michel, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

MIAN Newson Kassy Mathieu Assanvo, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

NENKAM Chamberlain, Maître de Conférences d'Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire

SANGARE Abass Souleymane, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

SILUE Pébanagnanan David, Maître de Conférences de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

SINAN Adama, Maître de Conférences de Sociologie, Université Peleforo GON COULIBALY

SOHI Blesson, Maître de Conférences d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

SOTINDJO Dossa Sébastien, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITÉ DE LECTURE

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

ANGOUA Adjé Séverin, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

AYEMOU Kadjomou Ferdinand, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAKAYOKO Yaya, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BAMBA Fatoumata, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BANGALI N'goran Gédéon, Maître de Conférences d'Histoire, Université Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

BOUHO Gnionté Armel, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Kassoum, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Moussa, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Wayarga, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Yalamoussa, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOULEDEHI Kinva Via Jean Alda, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KABA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée

KABORE Adama, Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

KANE Métou, Maître-Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KAZIO Didjè Jacques, Assistant d'Archéologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

KEWO Zana, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Bassoma, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Diloman, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Kapiéfolo Julien, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

LAGO Blé Angelin, Maître-Assistant d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

LOUKOU Yao Serges Bonaventure, Maître-Assistant d'Archéologie, Université cheikh Anta Diop, Sénégal

MENE Yao Fabrice-Alain. Davy, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OKOU Kouakou Norbert, Maître-Assistant de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUATTARA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

OUATTARA Lancina, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUEDRAOGO Serges Noël, Maître-Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

SEKA Jean-Baptiste, Maître de Conférences d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SIDIBE Nohan, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistant d'Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

TRAORE Bakary, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

VIDO Arthur, Maître de Conférences d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

YAO Akpolè Daniel, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

YEO Mamadou, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

ZADOU Zidy Armand Didier, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

1. **Les archives judiciaires, une source d'information stratégique pour une justice inclusive et transparente**, Aboubacar 1 SYLLA.....1-14
2. **Universalisme des droits et justice procédurale : quel statut juridique pour les minorités homosexuelles ?**, Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI.....15-30
3. **Le marché de gros de Bouaké : entre sécurité alimentaire et développement socio-économique en Côte d'Ivoire : 1998-2024**, N'Goran Alphonse BROU & Bi Bouet Benoit Junior KALLOU.....31-43
4. **Le rythme musical Bollo super : entre enracinement culturel et recompositions contemporaines**, Vagbé Gethème IRIE Bi & Guikahué Daniel BISSOU,.....44-55
5. **Manifestations actuelles des formes de violences au sein des établissements scolaires secondaires dans la commune d'Abobo (Côte d'Ivoire)**, MANDE Ali, ADJE Effoué Dominique, Paul DIEDHIOU & EHUI Prisca Justine.....56-70
6. **Au-delà de la critique de l'ethnophilosophie : Paulin Hountondji et la mise en exergue de la responsabilité des philosophes africains**, David Pierre AVOCES.....71-85
7. **L'expérience du régime parlementaire en Haute-Volta (actuel Burkina Faso) sous la IIème république (1970-1974)**, Fadougo COULIBALY.....86-101
8. **Patrimoine graphique et design typographique : les poids Akan comme matrice de conception d'une police d'écriture**, IRIÉ Hermann Anges Fabrice.....102-112
9. **Délos, un carrefour commercial d'esclaves et de denrées de première nécessité à l'époque Hellénistique**, Ibrahima DIAMANKA.....113-126
10. **Le niveau en orthographe française en France et au Cameroun : analyses comparatives et apports didactiques**, ESSEBE-EKWELGEN Charlotte...127-144
11. **Pédagogie de l'accessibilisation et autodétermination des enfants à besoins éducatifs spécifiques : cas de l'école publique primaire inclusive de Founangue–Maroua – Cameroun**, KOLLO Betehe Manet & OYONO Michel Tadjuidje.....145-160
12. **Déclin ou apogée du mouvement pentecôtiste en Côte d'Ivoire ? (XIX^e siècle-XX^e siècle)**, TUO Yadjo-N'Taly Issouf.....161-182

13. **Les Samoriens dans le pays Mona-Ouan (1893-1898), KAMATÉ Ladj**.....183-199
14. **Corrélations et causalités entre changements de lois fondamentales et violences politiques en Afrique subsaharienne : cas de la Côte d'Ivoire, Lako OUATTARA**.....200-218
15. **De la vallée du Sénégal au soudan français : destins croisés de MAMADOU RACINE et MADEMBA SY (XIX^e-XX^e siècles), Mamoudou SY**.....219-237
16. **Les normes informelles et la survie des régimes démocratiques, OUEDRAOGO Hamado**.....238-246
17. **Le fleuve Nil dans la construction de la civilisation de l'Égypte ancienne, Kapeubé Hervé-Maurel DANKOUAN**.....247-260
18. **Ressources naturelles et industries extractives : les défis environnementaux et sanitaires liés à l'exploitation du phosphate dans la région MATAM (Sénégal), Ousmane KOULIBALY, Amadou Hamath DIA & Ibrahima TOURE**.....261-273
19. **Pour l'insertion socio-professionnelle des apprenants des sciences expérimentales au Cameroun, faut-il enseigner le ou du français en classes bilingues ?, Ngala Bernard Ndzi**.....274-292
20. **Disparité de l'offre de transport et développement économique entre les communes de Thionck-essyl et de Santhiaba Manjaque (région de Ziguinchor, sud-ouest du Sénégal), COLY Roger, SAGNA Ousmane Michael Coutamaraou, NDIR Khadim**.....293-310
21. **Les tirailleurs sénégalais dans la guerre d'Indochine : engagements militaires et enjeux mémoriels d'un oubli colonial, Sadio DIALLO**.....311-330
22. **Dynamique des impacts socio-économiques et politiques des crises politiques transfrontalières dans la région de l'extrême-nord du Cameroun (2000-2020), SALI**.....331-344
23. **La paleometallurgie en milieu DII : un patrimoine de savoir-faire perdu, Innocent SARDI ABDOUL**.....345-358
24. **Autos représentations et constructions identitaires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin, Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU**.....359-378
25. **L'analyse des fondements politiques de la Côte d'Ivoire dans ses relations internationales de 1959 à nos jours, Saint David YAO BÉLI**.....379-394

26. L'histoire des mosquées wahhabites en Côte d'Ivoire: diffusion, institutionnalisation et dynamiques communautaires, Yao Ange Alla
DIFFL.....395-409

LES ARCHIVES JUDICIAIRES, UNE SOURCE D'INFORMATION STRATEGIQUE POUR UNE JUSTICE INCLUSIVE ET TRANSPARENTE

Dr Aboubacar 1 SYLLA

Sciences de l'information et de la communication

Université Julius NYERERE de Kankan

bakarydjan80@gmail.com

Résumé :

L'efficacité de la justice dépend de l'accès à des informations fiables et complètes. Les archives sont essentielles, car elles conservent la mémoire du système judiciaire, les procédures, les décisions et les droits des citoyens, assurant ainsi la sécurité juridique et la continuité de l'action judiciaire. L'accès universel à la justice, principe de bonne gouvernance et de droits fondamentaux, fait des archives un outil stratégique d'accès à l'information et de redevabilité judiciaire. Cette communication examine le rôle essentiel des archives pour une justice accessible et transparente, en utilisant une approche qualitative basée sur l'analyse documentaire, l'observation et les récits de vie. L'accès à la justice pour tous est un problème criant, trop souvent négligé en Guinée et ailleurs depuis des décennies. Les archives judiciaires sont-elles une source fiable pour garantir une justice accessible, équitable et transparente face à une possible discrimination systémique dans le système judiciaire ? Notre étude porte sur l'utilisation des archives dans les procédures judiciaires, leur rôle dans la production d'information juridique, leur impact sur l'accessibilité à la justice et la protection des droits fondamentaux, ainsi que les stratégies d'amélioration pour une gestion efficace au service d'une justice inclusive et équitable.

Mots-clés : Archives judiciaires, Accessibilité, Droits fondamentaux, Information juridique, Justice inclusive.

JUDICIAL ARCHIVES, A SOURCE OF STRATEGIC INFORMATION FOR AN INCLUSIVE AND TRANSPARENT JUSTICE SYSTEM

Abstract:

The effectiveness of the justice system depends on access to reliable and comprehensive information. Archives are essential, as they preserve the memory of the judicial system, its procedures, decisions and citizens' rights, thereby ensuring legal certainty and the continuity of judicial proceedings. Universal access to justice, a principle of good governance and fundamental rights, makes archives a strategic tool for access to information and judicial accountability. This paper examines the essential role of archives in ensuring accessible and transparent justice, using a qualitative approach based on documentary analysis, observation and life stories. Access to justice for all is a pressing issue, one that has been neglected for decades in Guinea and elsewhere. Are archives a reliable source for ensuring accessible, fair and transparent justice in the face of potential systemic discrimination within the judicial system? Our study focuses on the use of archives in legal proceedings, their role in the production of legal information, their impact on access to justice and the protection of fundamental rights, as well as strategies for improvement to ensure effective management in the service of inclusive and equitable justice.

Keywords: Judicial archives, Accessibility, Fundamental rights, Legal information, Inclusive justice.

Introduction

Cette recherche repose sur une observation empirique et une sensation largement répandue concernant l'accès de tous à une justice équitable et transparente au service du droit en Guinée. Dans la plupart des pays en développement, les lois et les droits n'existent pas pour les démunis. Plus précisément, ils existent en théorie mais pas en pratique, sur le papier mais pas sur le terrain. Les gouvernements serviables et les agences de développement consacrent des ressources importantes à la réécriture des lois, à la formation des juges et des procureurs, à l'amélioration du traitement des affaires, au renforcement des associations du barreau et à diverses autres initiatives visant à établir l'État de droit (PRI, 2007, p. XV).

Dans une société fondée sur l'État de droit, la justice dépend d'informations fiables, authentiques et accessibles. Les archives judiciaires sont essentielles à cet égard, car elles assurent la traçabilité des faits, la continuité des procédures et la crédibilité des décisions judiciaires, contribuant ainsi à la transparence du système judiciaire guinéen. Les archives judiciaires permettent de conserver les traces des procédures, des décisions rendues et des droits reconnus aux citoyens, contribuant ainsi à la sécurité juridique et à la continuité de l'action judiciaire. Pourtant, dans les pays en développement comme la Guinée, la gestion des archives judiciaires est confrontée à plusieurs difficultés, nous avons l'insuffisance des infrastructures de conservation, l'absence de politique de conservation efficace, l'accès limité aux documents, ou encore le retard dans la numérisation. Ces contraintes fragilisent non seulement la qualité de l'information disponible, mais aussi l'égalité des citoyens devant la justice, en créant des inégalités d'accès aux preuves et aux droits.

À l'échelle mondiale, la problématique de l'accès à la justice pour tous représente un enjeu fondamental qui se trouve inséparablement lié aux principes fondamentaux de bonne gouvernance, de transparence et de respect inconditionnel des droits fondamentaux de chaque individu. Dans ce contexte précis, les archives judiciaires se révèlent être bien plus qu'un simple dépôt de documents ; elles émergent comme un outil politique d'une importance capitale pour garantir l'effectivité de ces principes essentiels. En effet, les archives judiciaires jouent un rôle déterminant en facilitant l'accès à l'information pour l'ensemble des citoyens, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du fonctionnement du système judiciaire. D'ailleurs, elles permettent de renforcer la redevabilité des institutions judiciaires, en assurant une traçabilité des actions et des décisions prises. Cette transparence accrue est indispensable pour instaurer une confiance durable entre les citoyens et leur système judiciaire, et pour

promouvoir une justice équitable et accessible à tous, sans discrimination aucune. Ainsi, la gestion et la préservation adéquates des archives judiciaires constituent un pilier vital pour la consolidation d'un État de droit et la promotion d'une société juste et équitable pour tous.

Malgré les multiples réformes engagées dans le secteur de la justice guinéenne, la gestion des archives judiciaires demeure confrontée à des obstacles structurels et organisationnels majeurs. L'insuffisance des moyens matériels et humains, l'absence d'une politique archivistique adaptée, le déficit de formation continue du personnel et la faible intégration des technologies numériques constituent autant de freins à une administration efficace de ces archives. Ces lacunes engendrent des pertes d'informations vitales, une traçabilité défailante des dossiers et, en définitive, risquent de compromettre l'équité et la fiabilité des procédures judiciaires.

Il est finalement nécessaire de repenser la gestion des archives judiciaires pour une meilleure gestion de ce patrimoine institutionnel, puisqu'il illustre l'existence vitale des décisions et le maintien de la continuité dans la procédure judiciaire. Créer un environnement favorable pour une gestion efficace des archives judiciaires pourrait permettre aux acteurs de la justice guinéenne d'accéder à l'information judiciaire pour mieux servir les citoyens. L'accès aux informations qui rapproche les archives des acteurs du système judiciaire. Malheureusement, les outils pour rechercher l'information dans ce flot de dossiers comme les instruments de recherche (index et les descriptions) sont inexistants. L'utilisation des outils de recherche est essentielle pour une accessibilité rapide des acteurs du système aux informations contenues dans les archives judiciaires.

Il est important de rappeler, que l'accès à la justice ne se limite pas à l'accès aux avocats ou aux tribunaux. Il s'agit d'une composante de l'État de droit, composée d'un certain nombre d'éléments qui, à la base, signifient que les individus et les communautés ayant des besoins juridiques savent où s'adresser pour obtenir de l'aide, obtiennent l'aide dont ils ont besoin et profitent d'un système qui offre une justice procédurale, substantielle et rapide (PGO, 2022, p. 7). Les besoins juridiques des femmes diffèrent de ceux des hommes. Les problèmes sont parfois vécus différemment selon le genre. En moyenne, les femmes et les hommes déclarent des problèmes juridiques à peu près à la même fréquence. Toutefois, la différence entre les réponses des hommes et des femmes est très variable selon les pays. Les femmes signalent certains problèmes juridiques en particulier plus souvent que les hommes en Guinée, comme : Difficulté à obtenir le paiement des pensions alimentaires pour enfants, désaccord sur le contenu d'un testament ou sur la répartition des biens après le décès d'un proche, ...

Dans de nombreux pays en voie de développement, l'accès à l'information juridique de base fait défaut. Une meilleure diffusion des droits et des services juridiques est nécessaire, car trop souvent, les justiciables guinéens ignorent la nature juridique de leurs problèmes. La méconnaissance des droits par les justiciables peut expliquer pourquoi la majorité des guinéens ne comprennent pas qu'ils sont confrontés à un problème juridique. Le problème financier explique également pourquoi la majorité de ces personnes ne font pas appel à un conseil ou aux tribunaux pour une résolution juridique de leurs problèmes.

Colonne vertébrale de la réalisation de l'État de droit, à la fois objectif à atteindre et processus à garantir, l'accès à la justice permet aux citoyens de se protéger des atteintes à leurs droits, de réparer des fautes ou des dommages, de demander des comptes (principe de redevabilité) et de se défendre au cours des procédures. La question de l'accès à la justice traverse les différentes dimensions de la vie quotidienne des guinéens, indépendamment de leur statut (public ou privé) et du domaine d'application (droits administratif, civil, pénal, environnemental, foncier, droit au logement, commercial, notarial, familial...) ou encore des situations dans lesquelles l'accès à la justice doit se concrétiser (période de paix, de transition avec la question de la justice transitionnelle ou de conflit). Or, l'accès à la justice, s'il n'est pas garanti de manière effective, est de nature à obérer la réalisation des droits fondamentaux, interdépendants par nature, avec un coût économique, social et humain en termes de développement sur le plan individuel et sociétal (MC, 2021, p. 3).

L'accès à la justice englobe des garanties procédurales (accès à un conseil juridique, droit au recours, etc.) et des principes généraux tels que l'impartialité, l'indépendance de la justice et la clarté du droit. L'un des enjeux principaux de l'accès des femmes et des filles à la justice réside dans le degré d'accessibilité de la justice dans de nombreux pays (accessibilité physique, géographique, financière, prégnance de barrières culturelles et sociales de nature à freiner cet accès, perception d'une justice aux ordres du pouvoir politique ou corrompue, accès à une justice sensible au genre et aux enfants) (ASF et FIDH, 2020, p. 3).

Dans ce contexte, la question de l'accès à la justice, en tant que moyen de promouvoir une justice accessible à tous, sans discrimination et à chacun, demeure un objectif qui reste à atteindre en Guinée. D'où la question suivante : les archives constituent-elles une source d'information fiable pour garantir une justice accessible, équitable et transparente pour tous ? Ce qui nous amène à l'hypothèse suivante : les archives judiciaires constituent une source d'information stratégique qui contribue significativement à la promotion d'une justice

inclusive et transparente pour tous. Notre étude a pour objectif d'examiner le rôle essentiel des archives judiciaires pour une justice accessible et transparente.

Pour renforcer cette conviction concernant l'accès à la justice pour tous en Guinée, nous avons adopté une approche de recherche qualitative, qui repose, d'une part, sur une analyse documentaire portant sur les travaux relatifs à l'accès à la justice en général, et plus spécifiquement à celui des femmes et des filles guinéennes, et, d'autre part, sur des observations de terrain ainsi que sur la collecte de récits de vie. Donc, l'ensemble des données recueillies à partir de ces différentes méthodes a fait l'objet d'une analyse, permettant d'examiner les informations collectées et de mieux appréhender les multiples dimensions du phénomène étudié, telles que présentées dans les résultats. Dans les lignes qui suivent, nous allons vous faire découvrir, à l'aide de certaines thématiques, le rôle que jouent les archives judiciaires pour un accès à la justice pour tous.

1. Utilisation des archives dans les procédures judiciaires

Le recours aux archives judiciaires s'avère vital dans les procédures judiciaires, en ce qu'il garantit à la fois la production de la preuve, la transparence et la continuité des procès. Elles constituent un support fondamental à la prise de décision des magistrats et contribuent à la reconnaissance ainsi qu'à la protection des droits des parties. À cet égard, une gestion rigoureuse et structurée des archives judiciaires, qu'elles soient courantes, intermédiaires ou définitives, apparaît comme une exigence incontournable. Dans le contexte du XXI^e siècle, celui de l'avènement de la société de l'information, il est plus que jamais nécessaire que les administrations adoptent une gestion efficace des patrimoines documentaires dans l'accomplissement des tâches administratives. Dans les prises de décisions, les procédures d'enquête et le traitement des litiges, et plus généralement en vue de remplir son rôle de régulateur social, la justice guinéenne doit disposer d'un service d'archives organisé et accessible. Les archives judiciaires, qui forment à la fois la mémoire et l'outil de travail du système judiciaire, sont cruciales pour une meilleure appréciation des faits par les juges, et pour arbitrer équitablement ; autrement dit, elles sont les oreilles et les yeux des juges, donc, les archives judiciaires représentent un instrument essentiel au soutien de l'action judiciaire.

En 2012 le juriste colombien Pablo de Greiff a été désigné par le Conseil des droits de l'homme comme rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, et tous ses rapports annuels font expressément référence aux archives, comme condition de l'exercice des droits des victimes à la vérité et du devoir de

mémoire de l'État (P. Canavaggio, 2025, p. 3). Mais pour certaines administrations, les archives sont considérées comme un ensemble de papiers inutiles et encombrants dont il faut se débarrasser pour « faire de la place ». Dans l'imaginaire collectif, il n'est pas rare non plus de voir les archives réduites à de vieux documents poussiéreux, oubliés au fond des caves, des greniers ou de dépôts inaccessibles, à l'image de « vieilles marmites » laissées à l'abandon. N'est-ce pas dans les vieilles marmites que l'on fait les meilleures soupes ?

Ce qui peut ressembler à une masse d'événements et d'informations compilée dans divers documents a priori sans liens forme en réalité un tout cohérent, dont le contenu éclaire les juges sur le chemin d'une prise de décision judicieuse. Ces administrations dépendent de leur existence et de leur accessibilité. En l'absence d'archives, donc d'informations, la justice évoluera sans repères. En tant que sources précieuses et abondantes d'informations (lois, anciennes décisions, jurisprudence, codes de procédure, procès-verbaux, etc.), les archives méritent l'attention des décideurs au même titre que les denrées du sous-sol, l'éducation, la santé, les infrastructures routières, etc., autant de ressources vitales pour le pays. Il est clair que le manque d'informations fiables, le déficit de compétences dans leur traitement, ou la négligence quant à leur conservation, particulièrement dans un pays au climat tropical menaçant leur pérennité, peuvent engendrer des conflits sociaux.

Il convient de dissiper toute confusion entre les archives judiciaires et celles de l'administration ordinaire, car leur nature, leur finalité et leur mode d'exploitation diffèrent fondamentalement. Cette étude met en évidence cette distinction en soulignant que les archives judiciaires constituent un outil opérationnel essentiel dans le déroulement des procédures, alors que les archives de l'administration ordinaire répondent davantage à des besoins de gestion administrative, de suivi institutionnel ou de mémoire organisationnelle. Pour que les archives puissent pleinement jouer leur rôle au service de l'État de droit, il est indispensable qu'elles soient soigneusement gérées, protégées contre tout risque de destruction et, surtout, rendues accessibles aux acteurs du système judiciaire.

2. Rôle des archives dans la production d'information juridique

Les archives judiciaires, composées des décisions rendues par les juridictions, des minutes, des dossiers d'instruction, des pièces produites par les parties, de la jurisprudence et des registres de procédure, jouent un rôle important dans la production, la conservation et la diffusion de l'information juridique. En tant que mémoire institutionnelle du système judiciaire, elles garantissent la traçabilité des décisions, facilitent l'accès au droit et

participent à la consolidation de l'État de droit en Guinée. Depuis vingt ans, à partir de 2005, la Commission puis le Conseil des droits de l'homme ont souligné à plusieurs reprises dans leurs résolutions l'importance des archives en 2005, en 2006 et en 2012. Le Haut-Commissariat a réalisé à sa demande trois études sur le droit à leur vérité qui mentionnent leur contribution à ce droit. Le rapport de 2009 décrit notamment les meilleures pratiques pour la mise en œuvre effective du droit à la vérité et près de la moitié du rapport est consacré aux pratiques en matière d'archives concernant les violations flagrantes des droits de l'homme. Il préconise le renforcement du système national d'archives comme étape fondamentale d'un processus de transition. Le rapport insiste aussi sur la nécessité cruciale de doter le pays de lois sur l'accès à ces archives (P. Canavaggio, 2025, p. 3).

Même en présence de lois et d'un système judiciaire bien établis, certaines personnes peuvent ressentir un sentiment d'impuissance parce qu'elles manquent d'accès à l'information juridique, ne savent pas où trouver les services dont elles ont besoin ou n'ont pas les moyens financiers de faire valoir leurs droits. Autrement dit, les personnes n'ont pas vraiment accès aux procédures de résolution des litiges. Cette question faisant l'objet d'une attention croissante partout dans le monde, l'accès de tous à la justice est devenu l'un des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (JW, 2020, p. 6).

Les archives judiciaires revêtent une valeur probante, dans la mesure où elles témoignent des motifs initiaux ayant conduit à leur création. À ce titre, elles servent de sources d'information courante et deviennent un outil de gestion essentiel, tant pour le processus de prise de décision que pour les opérations quotidiennes, et ce, à tous les niveaux hiérarchiques. Il est important de souligner que, sans les archives judiciaires, notamment les procès-verbaux établis par les officiers de police judiciaire, les juges d'instructions et les autres pièces versées au dossier de la procédure, il serait impossible, ou du moins extrêmement difficile, d'organiser un procès juste et équitable à l'absence des archives judiciaires.

Pour l'établissement de la vérité, les archives judiciaires ont un important rôle à jouer. Elles permettent le bon déroulement des débats, en fournissant à toutes les parties prenantes (accusés/prévenus, témoins, avocats de la défense et de la partie civile, parquet, tribunal) des ressources essentielles : déclarations antérieures, comptes rendus d'interrogatoires, éléments d'enquête (rapports d'expertise, procès-verbaux), etc. L'ensemble de ces documents aide à analyser objectivement les faits, à identifier les responsabilités et à condamner les coupables de manière juste et proportionnée.

3. Impact de la gestion des archives sur l'accessibilité à la justice

La gestion des archives judiciaires est un instrument dominant pour l'accessibilité à la justice, garantissant la transparence, la célérité des procédures et la sécurité juridique des citoyens. Une mauvaise gestion documentaire entrave l'accès aux dossiers, retarde les procès et nuit à la qualité des décisions de justice. La justice constitue l'un des piliers de la cohésion sociale, dans la mesure où elle joue le rôle de médiateur dans les conflits opposant des individus entre eux, mais aussi dans ceux qui les opposent à l'État guinéen. Une justice digne de ce nom doit être un arbitre, non un bourreau. La cohésion sociale se fragilise, voire s'effondre, lorsque l'institution judiciaire apparaît comme prenant parti pour une force au détriment d'une autre, qu'il s'agisse d'un groupe ethnique particulier ou d'un État autoritaire. Les individus et les groupes sociaux systématiquement visés ou défavorisés par une justice instrumentalisée refusent alors de reconnaître la légitimité de ses décisions. C'est pourquoi la justice, pour contribuer véritablement à la paix sociale, doit rendre son action intelligible de manière pédagogique, développer des services d'accès au droit et veiller à ce que chacun bénéficie équitablement de ses prestations.

Lors des audiences, le juge est le seul décideur. Il a la direction des débats et est investi d'une autorité lui permettant de conduire sereinement les discussions. Il puise ses informations de différents services (publics et privés) qui l'assistent pour comprendre les affaires portées devant lui et rendre une décision hors de tout soupçon. Dans sa recherche de la vérité, le juge s'appuie sur les procès-verbaux des officiers de police judiciaire (OPJ) et des juges d'instruction, sur les témoignages, preuves, propos tenus au cours des débats et consignés dans le registre du greffier audienier, et tout autre élément pouvant l'aider à comprendre les enjeux de l'affaire qui lui est présentée.

Une fois convaincu par les débats et les éléments en sa possession, en son âme et conscience et sans interférence, le juge se réfère à la loi en se fondant sur les articles du code de procédure pénale. La justice dans sa démarche de résolution des différends entre les citoyens et dans le maintien de la paix en Guinée, a besoin d'archives judiciaires organisées et bien conservées, qui constituent sa mémoire et son compagnon de route. Ce compagnon l'aide à mieux apprécier les faits et à être équilibré dans sa prise de décision ; à l'inverse, l'absence d'informations de qualité ou des compétences nécessaires à un traitement intègre des archives judiciaires peut éveiller des mécontentements, voire provoquer des troubles sociaux.

4. Rôle des archives dans la protection des droits fondamentaux

Les archives judiciaires représentent bien plus que de simples documents conservés et mis de côté. Elles constituent un instrument essentiel et absolument indispensable pour la garantie des droits fondamentaux de chaque citoyen guinéen, et ce dans toute société se voulant démocratique et respectueuse de l'état de droit. L'importance des archives judiciaires se manifeste de manière significative et peut être observée à plusieurs niveaux différents, chacun contribuant à leur rôle fondamental dans le maintien de la justice et de la transparence. En réalité, leur valeur ne se limite pas à leur contenu informationnel, mais s'étend à leur fonction de preuve et de témoignage du passé, permettant ainsi de comprendre le présent et de construire l'avenir sur des bases solides et documentées. Elles sont un pilier de la mémoire et un bouclier contre la discrimination.

Le droit de savoir n'est pas seulement un droit individuel mais c'est un droit collectif. Il implique le droit inaliénable à la vérité qui est affirmé par le principe 1 : « Chaque peuple a le droit inaliénable de connaître la vérité sur les événements passés ». Le deuxième principe résulte du premier : c'est le devoir de mémoire qui incombe à l'État et « la connaissance par un peuple de l'histoire de son oppression appartient à son patrimoine et, comme telle, doit être préservée par des mesures appropriées » (P. Canavaggio, 2025, p. 2). De ces deux principes, Louis Joinet fait découler la nécessité de préserver les archives et il consacre cinq de ces quarante-deux principes à leur préservation et à leur accès qui est l'une des conditions de l'établissement de la vérité et de la justice.

Pour des raisons évidentes, les archives des services de police et de gendarmerie en Guinée font souvent l'objet d'éliminations lorsque les officiers de police judiciaire de ces services disposent de temps pour faire disparaître les traces de leurs abus dans certains dossiers d'enquête. Il peut arriver aussi, pour certains membres de gouvernements qui ont eu des soucis avec la loi, qu'ils fassent détruire les dossiers après la phase d'épuration, sous prétexte d'en finir avec le passé ou parce qu'ils contiennent des informations mensongères susceptibles d'être réutilisées contre eux. Détruire ces archives entrave irrémédiablement la reconstitution des faits de cette période, la rendant dépendante de témoignages individuels subjectifs, au détriment des victimes et des générations futures.

Au Cambodge, les documents de la tristement célèbre prison S21 de Tuol Sleng ont été déterminants pour les procès menés par les Chambres extraordinaires auprès des tribunaux cambodgiens contre les auteurs du génocide. Ils ont permis de documenter la chaîne de commandement et la répartition des responsabilités. Les témoignages des victimes étaient

essentiels mais ils pouvaient être mis en question car le procès a commencé en 2006, soit 31 ans après les faits, et la mémoire humaine est faillible. Grâce aux documents les faits objectifs ont pu être établis (P. Canavaggio, 2025, p. 5).

Outre cet usage judiciaire, ces archives peuvent aussi faire l'objet d'un usage politique afin de réconcilier les communautés victimes d'abus de la part d'autres, comme nous l'avons connu au Rwanda avec le génocide des Tutsis, en Afrique du Sud avec l'apartheid, ... Ce sont ces documents (photos et témoignages) qui ont servi aux commissions, notamment, au Rwanda, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR), a fait appel à l'aide de toute la population sans exception, pour contribuer à la réhabilitation de ce qui s'est effectivement passé.

Voici le récit d'une femme d'une quarantaine d'années, vivant à Conakry. Les faits se sont passés en deux mille vingt : « J'ai épousé un homme résidant en Europe, et notre union a duré deux ans. Malheureusement, nous n'avons pas eu d'enfants. Deux ans et quelques mois après notre mariage, mon mari est décédé à l'étranger. Suite à ce deuil, ma belle-famille, en particulier son jeune frère, a confisqué tous ses documents, y compris les miens. Je n'avais que les documents des domaines récemment acquis lors de son dernier séjour. Après son voyage, il a demandé au notaire de me les remettre, malgré ma déclaration de détention. C'est ainsi que mon calvaire a commencé. Son jeune frère m'a attaqué en justice. Le juge, sans chercher à comprendre et parce que j'ai refusé de fournir des documents, a émis un mandat de dépôt. J'ai été incarcéré à la maison centrale de Corhonti presque un an. Mes parents ont dû fournir les documents exigés pour me libérer. J'ai été emprisonné tout ce temps sans jugement ni droits, et je m'en suis remis à la volonté de Dieu » (S. Soumah, 2026, Interview).

Les archives judiciaires méritent d'être bien conservées, surtout celles des institutions temporaires de la justice transitionnelle, commissions vérité, juridictions et mécanismes d'enquête, dont la situation est particulièrement préoccupante. Souvent, lors des transitions politiques, certaines réformes mettent en place des structures d'enquête et, dès après la période transitoire, ces structures disparaissent avec toute la documentation générée pendant leur mandat. Seuls les rapports finaux des enquêtes sont accessibles, les documents et analyses ayant servi à leur élaboration étant inaccessibles après la clôture. Or, ces éléments sont essentiels aux citoyens, chercheurs et à l'administration pour approfondir l'analyse et comprendre les faits.

Nous partageons le contenu d'une presse guinéenne en ligne, "Investigatorguinée", avec une de sa dépêche publiée le mercredi 22 avril 2026, avec le titre : « Scandale au Tribunal de Coyah : un jeune oublié en prison depuis 7 ans et son dossier volatilisé, la justice guinéenne sur la sellette ! qui dit ceci : Interrogé par notre rédaction, Me Salifou Béavogui a tenu à rappeler,

avec précision, le cadre juridique applicable ainsi que les dysfonctionnements constatés, en ces termes : Je suis très surpris et profondément écœuré de constater que le dossier de mon client, Alphonse Kamano, alias Alasko, ainsi que ceux de ses deux coaccusés, Oumar Diallo Freeman et Mohamed Soumah Passi, ne figurent toujours pas au rôle des audiences criminelles du tribunal de première instance de Coyah. À ce jour, ce dossier n'a pas été programmé pour jugement, ce qui suscite une vive inquiétude quant au respect des droits fondamentaux [...] Alphonse Kamano est en détention depuis le 8 février 2019, soit plus de sept ans à ce jour. Durant cette période, il a été transféré successivement à Boké, Kindia puis Coyah, sans jamais être jugé ni bénéficier d'une liberté provisoire. Il est actuellement détenu à la prison civile de Coyah. Cette situation est juridiquement et humainement inacceptable. Elle constitue une atteinte grave à la présomption d'innocence, au droit à la défense et au droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. En avril 2025, le juge des référés a constaté la disparition du dossier et a indiqué que les articles 690 à 693 du Code de procédure pénale permettaient sa reconstitution. Depuis cette décision, aucune évolution n'a été enregistrée : le dossier est resté au point mort » (G. KoïKoï, Investigatorguinée).

Cette affaire, au-delà de sa dimension individuelle, soulève des interrogations majeures sur la fiabilité de la chaîne judiciaire, la conservation des dossiers pénaux et le respect des droits fondamentaux en Guinée. Ce manquement au droit fondamental d'un détenu causé par la disparition du dossier de la procédure, relance le débat sur la problématique de gestion des archives judiciaires. Pour reconstituer ces archives disparues, certaines parties se rabattent sur des organisations de défense des droits de l'homme qui constituent donc des sources alternatives précieuses. Ces organisations rassemblent souvent les informations et témoignages destinés à prouver les abus subis par des citoyens qu'elles décident d'accompagner. Ces archives sont particulièrement menacées de disparition, faute de priorisation de la conservation à long terme par leurs membres clandestins, que ce soit par manque de gestion efficace ou par simple négligence.

5. Stratégies d'amélioration pour une gestion efficace des archives au service d'une justice inclusive et équitable

L'absence de gestion dynamique des archives judiciaires expose la justice guinéenne à des risques considérables. En effet, le problème que soulèvent l'intégrité, la sécurité et l'authenticité des archives nécessite une définition de politique de gestion rigoureuse et dotée des moyens adéquats pour répondre aux besoins actuels de conservation. À un certain point, il deviendra impératif de traiter et d'évaluer les informations en fonction de leur niveau d'importance respectif. Cette nécessité découle du fait qu'il est matériellement impossible de

conserver l'intégralité des documents produits, et que ces informations, une fois triées et organisées, pourraient constituer une base de données factuelle et probante, mise à la disposition des acteurs de la justice. En conséquence, une gestion véritablement dynamique et efficace des archives judiciaires ne peut être assurée qu'à travers une amélioration significative des pratiques de gestion des archives tout au long de la chaîne du système judiciaire. Cette amélioration doit concerner tous les aspects de la gestion documentaire, depuis la création des documents jusqu'à leur archivage final, en passant par leur utilisation quotidienne et leur conservation à moyen terme. Seule une approche globale et cohérente permettra de garantir l'intégrité et la disponibilité des informations nécessaires au bon fonctionnement de la justice.

Il est d'une importance capitale que le système judiciaire guinéen se penche sérieusement sur l'amélioration de la gestion de ses archives. En effet, la génération actuelle semble plus encline que jamais à tenter de réinterpréter, voire de réécrire, l'histoire elle-même. De plus, à notre époque, marquée par la prédominance du numérique, l'omniprésence de la post-vérité et la prolifération des fausses informations, il devient absolument nécessaire de pouvoir disposer d'informations fiables et précises. Ces informations doivent pouvoir servir de preuves irréfutables dans le cadre des procédures judiciaires, de recherches historiques ou pour contrer la désinformation. Il est donc impératif d'assurer la conservation pérenne de ces archives, en mettant en place des systèmes de stockage sécurisés et en garantissant leur accessibilité à long terme. La préservation de ces données est essentielle pour garantir la transparence, la responsabilité et la crédibilité de la justice guinéenne, tout en permettant de lutter efficacement contre les tentatives de manipulation de l'histoire et de diffusion de fausses informations.

Pour bâtir une ressource informationnelle robuste et complète englobant l'intégralité de la chaîne procédurale, il devient impératif de répondre de manière adéquate à la préoccupation fondamentale que constitue une gestion efficace et rigoureuse des informations juridiques. Cette exigence se manifeste comme une nécessité absolue, car elle demeure une question clé et un enjeu majeur pour assurer une conservation optimale et pérenne des archives du système judiciaire guinéen dans son ensemble. L'organisation et la préservation adéquates de ces informations sont essentielles pour garantir la transparence, l'accessibilité et la traçabilité des processus judiciaires, contribuant ainsi à renforcer la confiance du public envers l'administration de la justice. Une gestion déficiente de ces données pourrait compromettre

l'intégrité des archives et entraver la recherche juridique, d'où l'importance cruciale d'une approche méthodique et structurée.

Conclusion

Les archives judiciaires constituent bien plus qu'un simple dépôt de mémoire institutionnelle, elles représentent un levier stratégique au service d'une justice guinéenne qui se veut véritablement inclusive et transparente. À travers l'analyse des décisions rendues, des procédures engagées et des tendances jurisprudentielles, elles offrent une matière précieuse pour évaluer le fonctionnement réel du système judiciaire, identifier ses lacunes et orienter les réformes nécessaires. En tant que source d'information, les archives judiciaires remplissent une triple fonction. D'abord, une fonction de mémoire, en préservant la continuité du droit et en garantissant la cohérence des décisions dans le temps. Ensuite, une fonction de contrôle, en permettant aux citoyens, aux chercheurs, aux avocats et aux organisations de la société civile de vérifier que la justice est rendue de manière équitable et conforme aux principes de l'État de droit. Enfin, une fonction prospective, en fournissant aux décideurs les données nécessaires pour anticiper les besoins, adapter les ressources et renforcer l'accès au droit pour les Guinéens les plus vulnérables.

Pour que ces archives jouent pleinement leur rôle, plusieurs conditions doivent être réunies, notamment, une organisation rigoureuse et normalisée des fonds documentaires, une politique d'accès claire équilibrant confidentialité et publicité des données judiciaires, et une numérisation progressive permettant l'exploitation de ces ressources à grande échelle. Le recours aux nouvelles technologies, bases de données, intelligence artificielle, outils d'analyse textuelle ouvre des perspectives inédites pour extraire de l'information utile à partir de corpus documentaires jusqu'ici inexploités.

En définitive, valoriser les archives judiciaires, c'est investir dans la confiance des Guinéens envers le système judiciaire. Une justice transparente est une justice qui accepte d'être regardée, analysée et évaluée. Une justice inclusive est une justice qui s'appuie sur la connaissance de ses propres pratiques pour corriger ses inégalités. Les archives judiciaires, lorsqu'elles sont correctement gérées et accessibles, sont l'un des instruments les plus puissants au service de ces deux ambitions fondamentales.

Références bibliographiques

- Avocats sans frontière & Fédération internationale de droits humains, 2020. Droits humains et développement, Transition citoyenne et politique : Problématisation du sujet au regard de l'approche par les droits, Paris : Agence française de développement, p. 3
- CANAVAGGIO Perrine, 2025, « Les archives au service du droit à la vérité », Actes de la journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'Homme et pour la dignité des victimes, Droits Fondamentaux, n° 22, p. 3
- GASPARD KoïKoï, 2026, Scandale au tribunal de Coyah : un jeune oublié en prison depuis 7 ans et son dossier volatilisés, la justice guinéenne sur la sellette ! Presse en ligne, Investigatorguinée.
- JICA'S WORLD, 2020, Développement les systèmes juridiques et judiciaires pour protéger les droits cas 2, Côte d'Ivoire, Centres d'appel : faciliter l'accès aux systèmes juridiques et judiciaires, p. 6
- Monde en commun, 2021, Droits humains et développement : Transition citoyenne et politique, Paris, Agence française de développement (AFD), p. 3
- Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), 2022, Série sur les politiques relatives à la justice, 1^{re} partie : Accès à la justice, Rapport mondial, p.7
- Penal Reform International, 2007, L'accès à la justice en Afrique e au-delà : Pour que l'Etat de droit devienne une réalité, National Institute for Trial Advocacy (NTIA), p. XV

Source orale

N°	Nom et Prénom	Date et le lieu de l'entretien	Profession	Age	Thèmes
1	Soumah Saran	Jeudi, 29 janvier 2026	Marchande	49	<ul style="list-style-type: none"> - Que pouvez-vous nous dire sur le différend judiciaire entre vous et votre beau-frère ? - Avez-vous confiance en la justice ? - Après votre incarcération, la justice vous a-t-elle fait un retour par rapport à l'héritage de votre mari ?